



DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Syndicat Intercommunal
des Terrains de Tennis du Dorlay
MAIRIE DE SAINT-PUL EN JAREZ
34 rue de la République
42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ



Communes membres : La GRAND'CROIX et SAINT-PAUL-EN-JAREZ

**Procès verbal de la réunion du Syndicat Intercommunal
des terrains de tennis du Dorlay du 11 avril 2023**

Séance publique du : 11 avril 2023 à 18 heures en Mairie de Saint Paul en Jarez

Date de la convocation : 31 Mars 2023

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard VOINOT

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 6

Membres présents à la séance :

Membres titulaires : M. Jean-François SEUX, M. Philippe JOUBERT, M. Gérard VOINOT, M. Patrick JOUBERT, Mme Angélique CHARROIN, Madame Delphine VINCENT

Membre suppléant : M. Sébastien FINARELLI

Etaient aussi présents à la séance sans droit de vote les suppléants :

Membres titulaires excusés :

Membres suppléants excusés : Mme Véronique HENRY, M. Pascal CALTAGIRONE, M. Michel MATHIE, M. Roger SANIAL M. Pierrick MONTEIL

Titulaires : M. Jean-François SEUX, M. Philippe JOUBERT, Mme Angélique CHARROIN, M. Gérard VOINOT, M. Patrick JOUBERT, Mme Delphine VINCENT.

Suppléants : M. Michel MATHIE, M. Roger SANIAL, M. Pierrick MONTEIL M. Pascal CALTAGIRONE, , M. Sébastien FINARELLI, Madame Véronique HENRY.

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Président a proposé Monsieur Gérard VOINOT comme secrétaire de séance.

Monsieur Gérard VOINOT est désigné secrétaire de séance à l'**UNANIMITE**.

Le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, prend acte du rapport d'activité du club de tennis.

2 – APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le compte rendu de la réunion du 31 mars 2023 a été proposé à l'approbation du Comité.
Monsieur le Président demande s'il y a des observations ou remarques. Aucune observation n'est faite.

Le compte-rendu de la réunion du 31 mars 2023 est approuvé à l'**UNANIMITE**.

RAPPORT D'ACTIVITE DU CLUB DE TENNIS

Le club de Tennis a fait passer comme rapport, le document produit pour l'Assemblée générale.

Les membres du club se disent contents des terrains mais le bureau continue d'insister pour demander un terrain couvert.

Il est noté qu'après le départ de l'entraîneur, le club a pris le parti de recruter deux entraîneurs pour le remplacer.

Les joueurs se plaignent un peu du fait que les courts en béton poreux sont glissants à cause de la mousse. En principe, il ne faudrait pas jouer quand il pleut ou il gèle sur ces terrains. Pour ce qui est des nouveaux courts en terre battue, les membres du bureau du Club ont été formés par l'entreprise pour une meilleure utilisation des terrains.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Président présente pour rappel les principaux éléments du budget primitif de l'exercice 2023 qui ont été présentés lors du débat d'orientations budgétaires pour 2023.

Monsieur le Président précise que cette année, la commune change de plan comptable avec le passage à la nomenclature budgétaire M 57 qui modifie un certain nombre de procédures et d'habitudes pour les agents du service comptabilité.

Le budget 2023 se présente comme suit :

En dépenses de fonctionnement :

Abonnement et consommation en électricité : 2 500,00 € (Réalisé : 763,83 €)

Fourniture de petit équipement : 150,00 € (Réalisé : 0 €)

Fournitures administratives : 100,00 € (Réalisé : 96,71 €)

Entretien des terrains : 6 300,00 € (Réalisé : 0 €)

Entretien des bâtiments : 20 000,00 € (Réalisé : 198,00 €)

Prime d'assurance : 1 300,00 € (Réalisé : 1 155,65 €)

Fêtes et cérémonies : 150,00 € (Réalisé : 0,00 €)

Taxe foncière : 0,00 € (Réalisé 0,00 €)

Subvention au-tennis club du Dorlay en application de l'article 9 du règlement intérieur (sur présentation des factures de dépenses réelles) prévoir 0,00 € (Réalisé : 0,00 €)

Intérêts de l'emprunt : 1 200,00 € (Réalisé : 866,36 €)

Dotations aux amortissements : 268,00 € (Réalisé : 268,00 €)

Virement section d'investissement : 4 508,45 €

TOTAL Dépenses de fonctionnement proposées : 36 476,45

En recettes de fonctionnement

Participation des deux communes à hauteur de 10 000,00 € pour chacune : 20 000 €
(Réalisé : 20 000,00 €)

Résultat de fonctionnement reporté : 16 476,45 € (recette qui ne se réalise pas en CA, prévu en 2022 : 316,60 €)

TOTAL Recettes de fonctionnement proposées : 36 476,45 €

En dépenses d'investissement :

Annuité en capital de l'emprunt : 48 793,79 € (Réalisé : 3 103,02 €)

Frais d'étude : 0 € (Réalisé : 1 200,00 €)

Aménagement de terrains : 0 € (Réalisé : 196 864,00 €)

Constructions : 18 322, 81,00 € (Réalisé : 37 375,20 €)

Immobilisation en cours : 0 € (Réalisé : 0 €)

TOTAL Dépenses d'investissement proposées : 112 322,81 €

En recettes d'investissement :

Amortissements : soit 268,00 € (Réalisé : 268,00 €)

Transfert excédent de fonctionnement : 21 401,36 € (Réalisé 17387,60 €)

Virement de la section de fonctionnement : 4 508,45 €

Prêt relais : 0,00 € (Réalisé 90 000 €).

Prêt : 0,00 € (Réalisé 85 000,00 €)

Apport Club de tennis : 19 250,00 € (Réalisé 0,00 €)

Subvention DETR : 27 545,00 € (Réalisé 0,00 €)

Subvention Région : 39 350,00 € (Réalisé 0,00 €)

Subvention Département : 0,00 € (Réalisé : 29 430 €)

Il est précisé que le vote du compte administratif 2022 permettra avec l'affectation des résultats excédentaires 2022, de compléter et d'équilibrer le budget en fonctionnement et en investissement.

TOTAL Recettes d'investissement proposées : 112 322,81 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux communes et établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif, et adopté par le Conseil syndical par délibération n° 08/2022 du 12 mai 2022 ;

Vu la présentation du projet de budget primitif du budget principal 2023,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, par x voix pour, x voix contre et x abstentions :

. adopte le budget primitif du budget principal de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	36 476,45 €	36 476,45 €
INVESTISSEMENT	112 322,81 €	112 322,81 €

. précise que le budget principal de l'exercice 2023 a été établi et voté par nature avec une présentation par fonctions,

. dit que le vote intervient au niveau des chapitres globalisés pour la section d'exploitation et au niveau des chapitres "opérations" et des différents chapitres globalisés pour les opérations non affectées concernant la section d'investissement.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Question de l'inauguration :

Les membres du bureau du syndicat, comme ceux du club, souhaitent savoir quand aura lieu l'inauguration : Monsieur le Président répond que l'on attend le versement des subventions avant de programmer l'inauguration.

2/Problème des dégâts causés par la grêle :

Les dégâts portaient sur les vitres et fenêtres du vestiaires Monsieur le Président explique que pour l'instant, il a envoyé un courrier à l'assurance Groupama pour demander à bénéficier d'un geste commercial de leur part afin que le syndicat n'ait pas à régler l'intégralité de la franchise. Aucun travaux ne sera réalisé sur les vitres du local tant que l'assureur n'aura pas répondu.

3/ Demande de travaux du club :

Le bureau du Club a demandé la fermeture du complexe sportif. Les services de la commune de Saint-Paul ont déjà réalisé pour le syndicat la réfection d'un mur de soutènement pour que le club puisse faire peindre une fresque pour un coût de 2 200 €.

Monsieur le Président avait demandé au Vice-Président, Monsieur Voinot, que la commune de la Grand' Croix prenne à sa charge en retour 7 piquets + les travaux pour réaliser la fermeture d'une partie du site. Cependant, le Maire de la Grand' Croix a répondu que ce n'était pas à la commune de payer le matériel pour le Syndicat : par contre, il accepte que ses services soient mis à contribution pour ces travaux.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 18 heures 40

Le Président,

Jean-François SEUX

Le Secrétaire,

Gérard VOINOT